

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 3 (1893)

Artikel: Reprise du monnayage à Neuchâtel en 1789

Autor: Wavre, W.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171911>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REPRISE DU

MONNAYAGE A NEUCHATEL EN 1789.

Depuis 1714 l'atelier monétaire de Neuchâtel sommeillait, sommeil profond, mais duquel il semblait à réitérées fois qu'on allât le tirer.

Peu de temps après que le pays eut été adjugé à la maison de Prusse, on avait frappé à Neuchâtel :

1032	pistoles,
1622	écus,
7764	demi-écus,
12708	quart d'écus,
65700	pièces de 5 batz ou 20 creutzers,
25856	» 40 »
496440	» 2 »
264180	» 1 »

Ces pièces portent le millésime de 1712, — demi-écu, quart d'écu, 2 creutzers ; 1713, — pistole, gros écu, demi-écu, quart d'écu, 20 creutzers, 40 creutzers, 1 creutzer.

Elles sont à l'effigie de Frédéric I^r. Quant aux écus et demi-écus de 1714 et de 1715 de Frédéric-Guillaume I^r, ils ne paraissent pas avoir été frappés dans le pays et, pour la plupart, n'avoient pas même été émis. Cependant le conseiller Josué Gaudot qui, avec J. Patry de Genève, avait présidé à l'émission de 1712-1713, avait tenté des

démarches en 1714 pour continuer la frappe; mais la commission des monnaies avait, le 10 janvier 1715, émis un préavis défavorable. En 1718 un sieur Kramer de Lucerne avait fait des propositions pour une fabrication de monnaies à Neuchâtel; mais elles n'avaient pas été admises. Un nouveau projet de Josué Gaudot, de la même année, n'avait pas été agréé davantage. L'année suivante, J. Patry de Genève reparait sur la scène et un traité est conclu avec lui, mais pour échouer en 1722 par l'opposition du Conseil des Deux-Cents de Genève (1).

En 1725 il est de nouveau fait une proposition de frapper des demi-batz et des creutzers, qui n'aboutit pas plus que les précédentes. Pendant les années suivantes et jusqu'en 1775, il n'est plus même question de reprendre la frappe. L'hôtel des monnaies est totalement endormi, les outils les plus volumineux disparaissent même, tellement qu'à la dernière date fixée, M. Thiébaud informe la commission reconstituée « qu'il ne trouve nulle part « les montants du grand balancier, quoiqu'il les eût vus « du temps de Milord Maréchal et que ces montants « faisaient un article d'autant plus essentiel qu'ils pesaient « seuls environ 500 livres de fer. L'intendant des bâtiments, « mandé trois jours après, déclare qu'il ignore ce que sont « devenus ces gros montants de fer, mais qu'il croit se « rappeler que M. le gouverneur Michel avait vendu à un « maréchal beaucoup de vieille ferraille du château et qu'il « soupçonne que ce vieux fer peut bien avoir consisté en « vieux outils de la Monnaie. »

Dans une visite faite au château, MM. de la Commission déclarent qu'ils n'ont pu examiner la culotte et les montants du petit balancier « vu qu'ils sont enchâssés « dans un grand tas de bois au concierge ».

De longues tractations ont lieu pour régler les détails

(1) Voy. DEMOLE, *Genève et les projets monétaires du gouvernement de Neuchâtel en 1722*, dans le *Musée Neuchâtelois*, 1885.

de la frappe, organiser l'Hôtel des Monnaies et surtout pour trouver un maître-monnayeur. Des recherches et des démarches sont faites à Genève, Berne, Fribourg, Soleure, même à Augsbourg et d'autres villes d'Allemagne. Enfin on finit par trouver à Fribourg un jeune homme qui serait à même d'accepter ces fonctions : c'est le fils d'un ancien maître-monnayeur, nommé Muller, et qui serait disposé, avec le secours de son père, à entreprendre la fabrication des monnaies de Neuchâtel. On visite différents emplacements à Serrières pour y installer les laminoirs, et la commission hésite longuement entre eux. Il se trouve même que certaine usine offerte ne possède qu'un droit précaire sur le cours d'eau. Pendant toutes ces négociations, il s'offre au Prébareau près Neuchâtel, sur le cours du Seyon, un établissement qui paraît propre à y établir non seulement les laminoirs, mais encore l'hôtel et tous les autres laboratoires de la Monnaie. Cependant le prix élevé exigé de cette propriété fait recourir à un autre projet. C'est de bâtir la Monnaie au nord de la Collégiale, entre le jardin du château et les greniers de la Seigneurie. Tout semblait en ordre, les plans et devis des bâtiments et des ustensiles avaient été adoptés; le rapport de la commission, revu par le Conseil, avait été envoyé à Berlin ; les surintendants avaient été présentés à la Cour, lorsque par un rescrit du roi, en date du 40 février 1779, le Conseil est informé « que S. M. ayant examiné « avec attention le rapport du Conseil du 8 décembre de « l'année passée au sujet d'une nouvelle fabrication de « monnaies, Elle juge convenable de suspendre pour le « moment présent cette fabrication et de la renvoyer à un « autre temps ».

Et voilà pourquoi le règne du grand Frédéric n'a pas laissé d'autres traces dans notre histoire monétaire.

« Les roys disposent suivant qu'ils le trouvent à « propos » avait dit Muller à la nouvelle de la décision de Frédéric.

Sept ans après le besoin de menues monnaies se fait si vivement sentir que l'on songe de nouveau à reprendre la fabrication ; 28 maisons de commerce les plus importantes de Neuchâtel adressent une pétition à M. le Gouverneur pour le supplier d'employer ses bons offices auprès de S. M. — Frédéric-Guillaume II — afin qu'elle daigne donner les ordres nécessaires pour faire accélérer la fabrication de petites monnaies que l'on fait espérer depuis longtemps.

Différentes idées sont alors mises sur le tapis. On songe à faire frapper à Fribourg, ou bien à utiliser les services du maître-monnayeur de Berne, Wagner. On paraît cependant désirer reprendre le monnayage à Neuchâtel, lorsque par un rescrit du 21 février 1787, à propos d'une différence d'une livre dans le prix d'achat du marc fin d'argent, le roi informe qu'il s'est déterminé à faire battre à Berlin pour Neuchâtel.

Le trésorier général, membre important de la commission des monnaies, ne semble pas avoir mal pris cette détermination; car, disait-il, « je ne vois pas « comment nous pourrions nous refuser à ce qu'on nous « demande ».

Le Conseil ne fut pas de son avis, et à la suite de son rapport du 17 avril, le roi accorda que la monnaie de Neuchâtel se frappât dans cette ville.

Dans son rescrit du 22 juillet 1787, il prescrivait entre autres que « sur le côté droit du coin dont on se servira vous ferez graver mon chiffre avec l'inscription : Roi de Prusse, Prince Souverain de Neuchâtel ».

C'est ce désir du roi qui a présidé à la confection de différents projets des pièces de 4, 2, 1 et $\frac{1}{2}$ creutzers qui accompagnent ces lignes, et qui ont été reproduits d'après les cuivres originaux (*Pl. VIII*). On y voit en effet les initiales du roi entrelacées au centre du revers ou disposées dans les cantons de la croix. Cependant cette innovation ne paraît pas avoir été reconnue heureuse,

et les projets qui obtempéraient au désir du roi ne semblaient pas même lui avoir été soumis. En effet, dans un nouveau rescrit du 7 juin 1788, Frédéric-Guillaume s'exprime ainsi :

« J'ai vu par les empreintes de monnaie jointes à votre rapport du 19 du mois passé, qu'au lieu de mon chiffre, ordonné par mon rescrit du 22 juillet dernier, qui se trouve sur tout le billon d'ici, vous voulez faire graver sur les coins de celui de Neuchâtel, les armes de Châlons et de Neuchâtel, ornées d'un écusson aux armes de Brandebourg.

« Quoique le chiffre convienne mieux au billon que les armes, Je veux cependant agréer ces empreintes, avec la différence qu'au lieu de l'aigle de Brandebourg, vous ferez placer celui de Prusse avec les attributs de la Royauté dans l'écusson; outre cela les lettres SVP (supremus) doivent être ajoutées dans l'inscription après les lettres PR (princeps). »

Le projet adopté pour la pièce de 2 creutzers frappée en 1789 est à peu près celui qui figure au milieu de la plaque contenant 8 pièces, on ajoute au droit, suivant le désir du roi, SVP après PR; par contre l'exiguité de la pièce de demi-creutzer, frappée la même année, ne permit pas cette adjonction; il fallut même supprimer « et V » en ajoutant un V à NO. Quant à l'empreinte, c'est en somme celle qui figure sur le même dessin.

Pour les batz, — 4 creutzers — des années suivantes, on choisit l'empreinte du haut, en entourant l'écusson et la croix d'un cercle.

On finit par trouver un maître-monnayeur dans la personne de François Warnod, qui s'était perfectionné dans son art à la Monnaie de Fribourg. Le 17 février 1789, par une convention passée avec lui, il était installé dans ses nouvelles fonctions, prêtait serment, ainsi que ses ouvriers, et la nouvelle fabrication commençait aussitôt.

On frappa en 1789, 4278 marcs en pièces de 2 et de

demi-creutzers. La fabrication continua dès lors régulièrement jusqu'en 1803. En 1806, elle reprenait sous le Prince Alexandre Berthier.

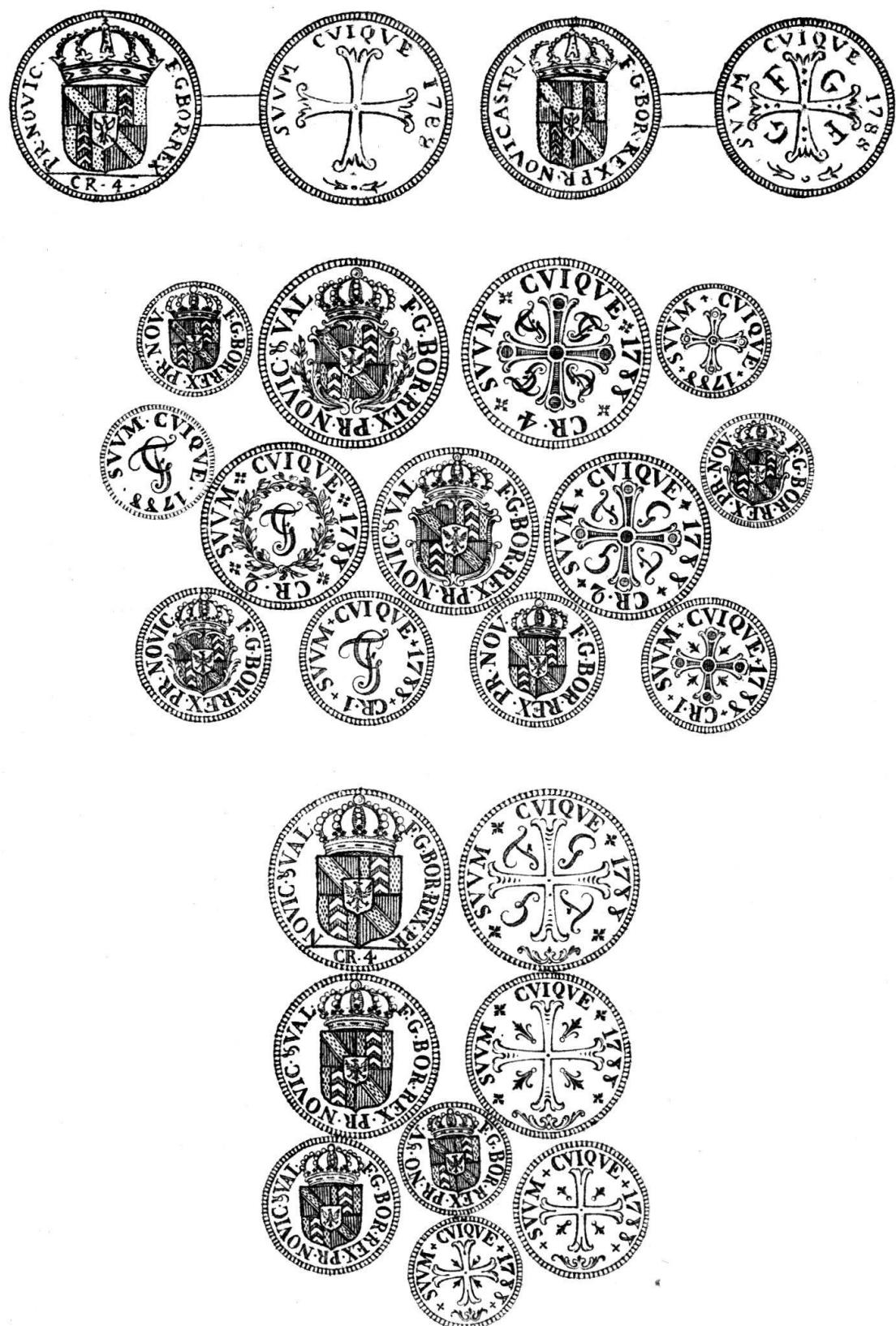
W. WAVRE (1).

(1) Résumé d'un mémoire publié dans le *Musée Neuchâtelois*, 1893, p. 245-246 et 284-290.

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

III^{me} ANNÉE

PL. VIII



NEUCHÂTEL

PROJET DE PIÈCES DE 4, 2, 1 ET 1/2 CREUTZERS POUR 1788